



## 2110 - La nature de l'autorité du Coran sur les musulmans

---

### question

Je suis un cours sur les religions du monde et trouve une difficulté à répondre à la question suivante : Quelle est l'autorité du Coran selon la coutume musulmane ? Quel est son rôle dans la législation musulmane conformément à l'héritage islamique authentique ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Le Coran a été révélé par Allah le Majestueux en tant que loi et référence en matière de licite et de l'illicite, d'ordre et d'interdit prescrit obligatoirement aux gens. Ils doivent obéir à ses ordres et s'abstenir de ses interdits et reconnaître ce qu'il a rendu licite et ce qu'il a déclaré illicite . Ce livre contient les nouvelles de ceux qui nous ont précédé et celles des générations futures ainsi que les lois qui doivent nous être appliquées . Allah le Très Haut dit : **nous n'avons rien omis dans ce livre** (Coran,6:38) Au terme de Son révélation, Allah a déclaré **Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte - . (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez - Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous** (Coran,5 :3).

La Sunna du Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui ) est venue compléter et expliquer le Coran, car le Prophète (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui ) dit : **Il est vrai que le Coran m'a été révélé et d'autres connaissances équivalentes** . L'équivalent c'est la Sunna. Le



hadith est authentique. Allah le Majestueux a donné l'ordre de retourner à ces deux composantes de la constitution. A ce propos, Allah le Majestueux dit : **ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez - le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier...** (Coran,4 :59). Soumettre ces divergences à Allah c'est les soumettre à la Sunna, le Coran étant la première source de la législation et la Sunna la seconde.

Allah Très Haut sait mieux.